

DOC 2019

CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR NOTRE SITE WEB : WWW.SOCIAALFONDS201.BE

DEMANDE D'OBTENTION D'UNE INTERVENTION DANS LES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS JUSQU'À 12 ANS

Volet à remplir par l'EMPLOYÉ(E) qui travaille dans le commerce de détail indépendant (CP n° 201)

Nom : Prénom :
Rue : N° : Boîte :
Code postal : Commune :
Tél. : E-mail :
Numéro de registre national 1 :
Numéro de compte (IBAN & BIC) :

EMPLOYÉ(E) DANS L'ENTREPRISE²

Entreprise :
Rue : N° : Boîte :
Code postal : Commune :
Numéro d'entreprise :
N° ONSS :

DÉCLARE L'ENFANT³

Nom : Prénom :
Date de naissance : Numéro de registre national :

La contribution parentale totale qui a été payée pour la garde s'élève à € (max. 780 €)

L'intervention est limitée au montant de la contribution parentale payée et à un maximum de 780 € par an.

Si les parents n'ont relevé qu'une partie de l'année de la commission paritaire du commerce de détail indépendant CP201, la prime est versée au prorata du nombre de trimestres.

Le/la soussigné(e) déclare sur l'honneur que les données susmentionnées sont correctes et joint ici le justificatif (attestation fiscale de ONE) faisant état des frais effectivement effectués pour la garde d'enfants. D'éventuelles données incorrectes peuvent donner lieu à la demande de restitution de l'intervention déjà octroyée.

Lieu : Date :
(Signature)

**À renvoyer au Fonds social au plus tard 12 mois
suivant la date de l'attestation fiscale de ONE**

Attention : en cas de formulaires de demande incomplets, priorité est donnée à d'autres dossiers et le paiement de votre prime peut prendre un retard inutile.

¹ Vous trouverez ce numéro, qui commence par votre date de naissance inversée, sur votre carte d'identité

² Veuillez demander à l'employeur le numéro ONSS complet et la dénomination exacte de l'entreprise

³ 1 formulaire par travailleur ayant droit